

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26 JUIN 2025 à 20 H 30**

Le vingt-six juin deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 20 juin 2025.  
Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

**Présents (Dix) :** M. Marc DELEIGUE, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, M. Pascal DANCETTE, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, Mme Corinne CHABORD, M. David LESUR, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Sandrine TAVERNIER

**Absents(tes) au moment du vote (Neuf dont trois pouvoirs) :**

Mme Lucie DANCETTE (pouvoir donné à M. Pascal DANCETTE)  
Mme Linda LAURO (pouvoir donné à Mme Marine MATA)  
Mme Catherine JEANTROUX (pouvoir donné à M. Jacques PRAT)  
Mme Marion CHOFFEL  
M. Yves DELORME  
Mme Nadine EUKSUZIAN  
Mme Martine BEGUE  
M. Régis BABOIS  
M. Jean-Marie DUPLAY

**Secrétaire de séance :** M. Pascal DANCETTE

**Délibération n° 2025.029 : Tarifs publics applicables au 1<sup>er</sup> Juillet 2025**

M. le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il convient de fixer de nouveaux tarifs plus en adéquation avec la réalité de l'activité de la Verrière des Cordeliers.

Tout d'abord, un tarif « Forfait énergie » est instauré pour prendre en compte les dépenses liées au chauffage et la climatisation dans le bâtiment.

De plus, un forfait est également instauré pour la salle du gymnase dans le cadre des activités sportives qui peuvent y avoir lieu.

Enfin, une location gratuite est proposée une fois par an pour un évènement à destination des associations de Sainte-Colombe.

Ces tarifs seront applicables à compter du 1er Juillet 2025 :

- Tarifs de location des salles de la Verrière des Cordeliers

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'approuver les nouveaux tarifs proposés.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2025 dont les tableaux sont annexés à cette délibération

Pour extrait conforme,  
A Sainte-Colombe, le 26 juin 2025

**Le secrétaire de séance**  
**Pascal DANCETTE**

**Le Maire,**  
**Marc DELEIGUE**



*Transmis en Préfecture le : 30/06/2025*  
*Affiché le : 30/06/2025*



## TARIFS LOCATIONS

COMMUNES	VERRIERE	BELVEDERE	TERRASSES+ TOUR 1	TOUR 1 + TOUR 2	ACTIVITES SPORTIVES GYMNASE
	550 € J / WE	400 € J / WE	250 € J / WE	150 € J / WE	150 € J
	<b>Une location gratuite par an pour un événement *</b>				
ASSOCIATIONS					
ST COLOMBE *	950 € J / 1600 € WE	700 € J / 1200 € WE	350 € J / 500 € WE	200 € J / 300 € WE	150 € J
	800 € J / 1400 € WE	600 € J / 900 € WE	300 € J / 400 € WE	150 € J / 200 € WE	
ASSOCIATIONS	1050 € J / 1250 € WE	700 € J / 900 € WE	450 € J / 600 € WE	250 € J / 300 € WE	200 € J
EXTERIEURS *	1450 € J / 2300 € WE	1000 € J / 1400 € WE	500 € J / 700 € WE	300 € J / 450 € WE	200 € J
	1200 € J / 2100 € WE	900 € J / 1200 € WE	500 € J / 650 € WE	250 € J / 350 € WE	
POUR CHAQUE LOCATION (HORS FORFAIT MENSUEL - ASSOCIATIONS DE SAINTE-COLOMBE)	50 € J / 100 € WE	25 € J / 50 € WE	25 € J / 50 € WE	10 € J / 25 € WE	10 € J / 25 € WE
VIENNE CONDRIEU AGGLO	550 € J	400 € J	300 € J	200 € J	
JOURNEE CARITATIVE	350 € J / WE	250 € J / WE	200 € J / WE	100 € J / WE	
FORFAIT AG ST		400 € J	250 € J	150 € J	

